

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

[REDACTED]

[REDACTED]

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation

20/02/09

Date d'affichage

20/02/09

Objet de la Délibération

2009-03-16

Espace Info Energie -prêt de matériel aux particuliers pour autodiagnostic

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou.

Acte révisé le 09/03/09 après dépôt en Préfecture

et publication de notification après dépôt en Préfecture

SCUD [REDACTED]
20 MAR 2009
SERVICE COURRIER

Objet : Espace Info Energie – prêt de matériel aux particuliers pour autodiagnostic

En vue d'inciter l'action en faveur des économies d'énergie, l'Espace Info Energie du Pays Haut Languedoc et Vignobles se propose de procéder au prêt de matériel de mesure d'énergie, afin de sensibiliser le public sur ses propres consommations.

Le matériel concerné est :

- un wattmètre, qui permet la mesure des coûts de l'énergie électrique ; cet appareil, branché en amont d'un appareil électrique, permettra de connaître exactement la consommation de celui-ci sur une période donnée ;
- un débitmètre, instrument qui, placé sur un robinet, permettra de connaître la consommation d'eau sur une période donnée ;
- un thermomètre infrarouge, qui a les capacités de donner quasi instantanément la température d'un point dans une pièce et ce sans contact direct ; cet instrument a pour but d'identifier les ponts thermiques majeurs d'une habitation

Afin d'établir des statistiques, une fiche d'information sera fournie à l'emprunteur afin qu'il renseigne ses consommations. Ces données resteront anonymes et serviront de support de conseil pour le Conseiller Info Energie dans le cas où l'emprunteur demanderait une aide dans le but de diminuer ses consommations.

Chaque prêt fera l'objet d'une convention de prêt entre le Pays et l'emprunteur ; ce dernier devra par ailleurs compléter une fiche de prêt pour chaque matériel emprunté.

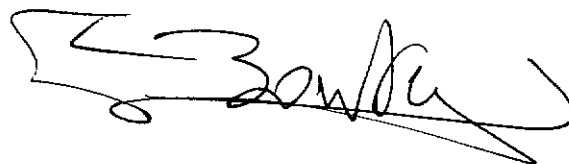
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays de cette action, sur le principe et le contenu du projet de convention de prêt ci-annexé, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays de cette action, sur le principe et le contenu du projet de convention de prêt ci-annexé, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009

Le Président,
Francis BOUTES



CONVENTION DE PRET DE MATERIEL DE L'ESPACE INFO ENERGIE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

ENTRE :

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles dont le siège social est établi 1 rue de la voie ferrée – 34360 Saint Chinian, représenté par son président, Monsieur Francis BOUTES Ci-après dénommé " Pays Haut Languedoc et Vignobles "

ET :

.....
Ci-après dénommé l'"Emprunteur"

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de prêt de matériel de l'Espace Info Energie du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

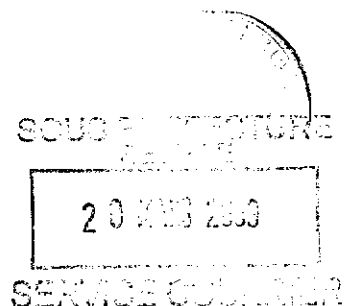
Article 2 : Matériel prêté

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles met gratuitement à la disposition de l'emprunteur, un matériel, propriété de l'établissement, tel que décrit sur la *fiche de prêt* (cf. article 4) et suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention.

Article 3 : Modalités d'emprunt

Lors de l'emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes :

- la *convention de prêt de matériel* datée et signée
- une copie de pièce d'identité
- Un chèque de caution arrêtee à la somme du coût du matériel emprunté,
- La *fiche de prêt* complétée, datée et signée



Article 4 : Fiche de prêt

Une *fiche de prêt* est associée à chaque emprunt. Elle est renseignée et signée contradictoirement lors de la mise à disposition et du retour du matériel. Elle précise le type de matériel et son état de fonctionnement, son coût d'achat, les accessoires éventuels, la durée du prêt, les dates et heures d'emprunt et de remise, le lieu d'emprunt et de remise.

Article 5 : Conditions d'utilisation

L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications physiques (modification de configuration, ajout de composant, ...) ou logiques (paramétrage, installation de logiciels, ...) au matériel prêté.

Article 6 : Conditions financières

Ledit matériel d'exposition est mis à la disposition de l'emprunteur à titre gratuit.

Article 7 : Utilisation

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles ne peut être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel emprunté. A ce titre, l'utilisateur est tenu de respecter les règles et usages en vigueur dans l'établissement.

Article 8 : Délais

Le matériel est prêté pour une durée de 15 jours.
En cas de retour hors délai du matériel, l'emprunt d'un nouveau matériel ne sera possible qu'après une durée égale au nombre de journées de retard.

Article 9 : Détériorations et dysfonctionnements

En cas de perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement l'établissement et de fournir les déclarations attestant de l'événement. Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur. Si le matériel a été acheté dans l'année, l'emprunteur remboursera la valeur historique d'achat (valeur toutes taxes comprises). Pour un matériel acheté antérieurement l'emprunteur remboursera la valeur résiduelle comptable, compte tenu de l'amortissement budgétaire constaté.

En cas de détérioration du matériel, l'emprunteur indemniser le Pays Haut Languedoc et Vignobles du montant de sa réparation à charge pour lui de se retourner contre son assureur.

En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis au Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le dysfonctionnement sera précisément signalé par l'emprunteur et mentionné sur la *fiche de prêt*.

Article 10 : Données

L'emprunteur est responsable de la sauvegarde de ses données personnelles.

Fait à Bédarieux, le/...../.....

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles
Le Président

L'emprunteur
M.

SOUS PREFECTURE
20 Mars 2009
SERVICE COURRIER

PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
FICHE DE PRET - MATERIEL DE ESPACE INFO ENERGIE
« ENERGY MONITOR 3000 » N°

Faite en deux exemplaires : une pour l'emprunteur et l'autre pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles

EMPRUNTEUR	
Nom : Prénom :	Adresse : Tel :
PERIODE D'EMPRUNT	
Du / / àh.....	Au / / àh.....
Retiré au siège de l'Espace Info Energie Ecoparc Phoros – route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX	Retourné au siège de l'Espace Info Energie Ecoparc Phoros – route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX
DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL (ET DES ACCESSOIRES)	
Description :	
Accessoires :	
Coût du matériel :	
ETAT LORS DE L'EMPRUNT	
	date
Signature de l'emprunteur	Visa du Pays HLV
	<p>SOUS DIRECTEUR</p> <p>20 01 2000</p>
ETAT LORS DU RETOUR	
	date
Signature de l'emprunteur	Visa du Pays HLV
	SERVICE COURANT

PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
FICHE DE PRET - MATERIEL DE ESPACE INFO ENERGIE
« DEBITMETRE » N°

Faite en deux exemplaires : une pour l'emprunteur et l'autre pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles

EMPRUNTEUR	
Nom : Prénom :	Adresse : Tel :
PERIODE D'EMPRUNT	
Du / / àh.....	Au / / àh.....
Retiré au siège de l'Espace Info Energie Ecoparc Phoros – route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX	Retourné au siège de l'Espace Info Energie Ecoparc Phoros – route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX
DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL (OBTENIR UN CERTIFICAT)	
Description :	
Accessoires :	
Coût du matériel :	
ETAT LORS DE L'EMPRUNT	
	date
Signature de l'emprunteur	Visa du Pays HLV
ETAT LORS DU RETOUR	
	date
Signature de l'emprunteur	Visa du Pays HLV

SOUS SIGNATURE
20 Mars 2008
SERVICE COURRIER

PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
FICHE DE PRET - MATERIEL DE ESPACE INFO ENERGIE
« THERMOMETRE INFRAROUGE » N°

Faite en deux exemplaires : une pour l'emprunteur et l'autre pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles

EMPRUNTEUR	
Nom : Prénom :	Adresse : Tel :
PERIODE D'EMPRUNT	
Du / / àh.....	Au / / àh.....
Retiré au siège de l'Espace Info Energie Ecoparc Phoros – route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX	Retourné au siège de l'Espace Info Energie Ecoparc Phoros – route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX
DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL (SONT ACCESOIRES)	
Description :	
Accessoires :	
Coût du matériel :	
ETAT LORS DE L'EMPRUNT	
	date
Signature de l'emprunteur	Visa du Pays HLV
ETAT LORS DU RETOUR	
	date
Signature de l'emprunteur	Visa du Pays HLV

